

Rapport d'activité



Année 2022



Rapport financier





Compte de Résultat

au 31/12/2022



CHARGES	REALISE 31/12/2021	REALISE 31/12/2022	1	2	3	4	5	6	7	8
			Bovine	Caprine	Ovine	Apicole	Fonctio	Accr	Porcine	Form
ACHATS DIVERS	54 987,57	108 350,97	2%			67%	1%	21%		8%
SERVICES EXTERIEURS	31 660,43	36 589,24	34%			15%	51%			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	130 763,93	92 741,25	7%	5%		27%	57%			
IMPOTS ET TAXES	1 878,82	0,00								
CHARGES DE PERSONNEL	149 996,85	232 260,27				53%	47%			
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31,84	6 035,29				100%				
DOT AMORT - PROV	289,51	941,37				20%	80%			
IMPOTS	0,00	0,00								
TOTAL	369 608,95	476 918,39	5%	1%	0%	49%	38%	5%		2%

PRODUITS	REALISE 31/12/2021	REALISE 31/12/2022	1	2	3	4	5	6	7	8
			Bovine	Caprine	Ovine	Apicole	Fonctio	Accr	Porcine	Form
COTISATIONS DEPARTEMENTS	158 731,23	120 939,38					100%			
COTISATIONS APICOLES	5 500,00	5 500,00				100%				
PRESTATIONS FORMATIONS		13 956,84								100%
PRESTATIONS SOMMET ELEVAGE	21 611,80	23 640,60	101%							
PRESTATIONS DIVERSES	1 755,00	5 169,46				61%	39%			
PRESTATIONS JOURNEE										
SECURITE LAIT	1 800,00	2 220,00	50%	50%						
PARTICIPATION GDS INFO	14 650,00	17 000,00					100%			
SUBVENTIONS	203 000,00	254 754,00				87%	13%			
PRODUITS FINANCIERS		2 094,19					100%			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 008,15	5 648,68				3%	97%			
TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION	5 946,16	2 244,54					96%	4%		
TOTAL	415 135,94	453 297,61	6%	0%	0%	51%	40%	0%	0%	3%





Compte de Résultat

au 31/12/2022



Le résultat de l'exercice 2022 est de - 23 621 €

Les **produits ont augmenté de 38 161 €** par rapport à 2021 : ceci s'explique essentiellement par la hausse des subventions apicoles par rapport à 2021. En effet la vétérinaire de la section apicole a contrairement à 2021, été présente tout au long de l'année (la convention Plan Varroa a donc été utilisée dans sa totalité) et une convention avec La Région s'étalant sur 3 ans pour la refonte de la plateforme Frelon asiatique à été perçue en fin d'année. Les cotisations des départements sont équivalentes à celles de l'année précédente. Les autres produits se composent majoritairement des prestations de l'activité de formation et du Sommet de l'élevage (toutes deux équilibrées par les charges) et des sponsoring du GDS Info.

Les **charges ont nettement augmenté, de 107 309 €,** par rapport à 2021. Les Achats divers ont augmenté de 53 363 €, d'une part par l'augmentation des indemnisations Frelon Asiatique en département pour faire face à la hausse importante des signalements et d'autre part artificiellement par le déplacement comptable des frais liés à l'accréditation dans ce compte ci depuis le compte Service extérieurs qui lui diminue d'autant. Les charges de personnel (48 % des charges) ont très nettement augmenté avec le retour à la normal de l'effectif salarié sur cet exercice (retour d'un congé maternité et présence d'une vétérinaire en section apicole). Une charge exceptionnelle de 6 000 € est constatée sur l'exercice 2022 pour le paiement d'une part de convention datant de 2019 avec la FREDON.





Bilan

au 31/12/2022



ACTIF	NET 2022	NET 2021
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 434,71	23 584,68
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	837 674,76	856 747,08
TOTAL ACTIF (I + II)	862 109,47	880 331,76

PASSIF	NET 2022	NET 2021
I - TOTAL CAPITAUX PROPRES	388 363,19	388 719,97
III - TOTAL DETTES	473 746,28	491 611,79
TOTAL PASSIF (I + II + III)	862 109,47	880 331,76





Bilan

au 31/12/2022



Le total au bilan pour l'exercice 2022 est de 862 109,47 €

L'**actif** se décompose en 3 % d'actif immobilisé et 97 % d'actif circulant. L'actif immobilisé est essentiellement composé d'immobilisations financières. L'actif circulant est lui composé du poste banque pour 83 %. Ce poste comprend la redescende de fonds du FMGDS, à ce jour isolée sur un compte dédié en attente de redistribution. Seuls les départements de l'Isère et de la Haute Loire ont perçu leur part en 2022. Viennent ensuite les créances client pour 3 % et les autres créances pour 13 % (composées pour partie des cotisations du S2 2022).

Le **passif** est composé pour 45 % de capitaux propres et pour 55 % de dettes (il n'y a aucune provision). Les capitaux propres sont répartis entre 37 % de réserve, 29 % de report à nouveau, 28 % de réserve apicole, 6 % de dévolution. Les dettes se décomposent en 17 % de dettes fournisseurs, 9 % de dettes sociales et 74 % d'autres dettes.





Rapport technique





Section Bovine



BVD, des IPI divisés par 10 en 2 ans

La lutte, efficace, menée contre la BVD depuis 2019 démontre tout l'intérêt d'un programme de gestion collectif de cette maladie. L'effort des éleveurs pour détecter les veaux IPI par le **dépistage exhaustif des veaux** à la naissance et la gestion des facteurs de risques de contamination, par le respect des **mesures de Biosécurité** a permis de diviser par 10 le nombre de bovins positifs en 2 ans sur la région Auvergne Rhône Alpes. Désormais 1 veau sur 1000 est détecté positif, la plupart des troupeaux sont sains. Les impacts technico-économiques de la BVD en élevage sont désormais presque nuls et constituent le **premier bénéfice** de cet effort collectif conduit par les GDS. Le risque se concentre désormais sur les mouvements de bovins, qui, en l'absence de la réglementation initialement prévue, pourraient, par la réintroduction du virus dans des troupeaux sains, mettre à mal les bénéfices de la lutte.

La **phase de surveillance sérologique** doit maintenant se réfléchir pour combiner efficacement les moyens techniques et économiques. Les prérequis à cette transition sont l'estimation de la séroprévalence, le suivi des bovins vaccinés et la sécurisation des introductions. Ces premières étapes seront conduites dès 2023.





Section Bovine



Besnoitiose, le déploiement du dépistage

La totalité des départements de la région **dépistent** désormais les troupeaux laitiers une à deux fois par an et plus de la moitié **dépistent** également (en proportion variable) les troupeaux allaitants durant la prophylaxie. Le dépistage de la Besnoitiose est proposé systématiquement au **contrôle d'introduction**, il est même obligatoire dans certains départements.

Des **plans d'assainissement** sont mis en œuvre dès lors qu'un troupeau est porteur du parasite. L'élimination des bovins positifs, seule mesure efficace pour limiter l'expansion de la maladie au sein de l'élevage, ou du voisinage, est accompagnée par les GDS et concertée avec le vétérinaire.

L'évolution des outils de dépistage, la sécurisation des rassemblements, ou encore les réflexions à l'échelle nationale démontrent toute l'importance de la prise en compte de cette maladie. L'investissement des éleveurs, des GDS, pour lutter est considérable. La gestion des plans d'assainissement nécessite du temps et d'importants moyens financiers mais est nécessaire pour limiter l'impact de cette maladie vectorielle. Le respect des mesures de biosécurité est encore la clé de la **protection pour les élevage indemnes**.





Section Bovine



IBR, objectif 2027

Au **bilan de la campagne 2021 - 2022** le taux de cheptels dépistés est de 93,2 % et le taux de cheptels indemnes en fin de campagne 2021-2022 est de 94,67 %. En Auvergne Rhône Alpes 0,42 % des bovins sont positifs, ils sont détenus dans 1,15 % des cheptels. Sur cette campagne encore 0,21 % des cheptels négatifs se sont vus contaminés. Les introductions sont dépistées à hauteur de 69 % (limitation des dérogations dans le contexte de contamination 2021), 0,08 % des bovins dépistés étaient positifs (soit 1 bovin sur 1 250).

Le département de l'Ain a été impacté par une **forte contamination IBR** faisant suite à des mouvements de bovins en provenance de départements extérieurs à la région. 12 cheptels se sont révélés positifs dans le nord du département. Des mesures d'urgences ont été prises sur les communes concernées : renforcement des mesures de biosécurité, accélération de la prophylaxie, suspension des allègements IBR, dépistage des génisses et mise en place d'une aide à la vaccination.

Le cap de 2027 fixé avec la **reconnaissance par la Commission Européenne** du programme d'éradication de l'IBR nécessite la plus grande implication des éleveurs, des GDS et des partenaires pour garantir l'atteinte des objectifs fixés.

L'AFSE a renouvelé sa **confiance** dans le système mis en œuvre par l'OVS/les GDS et dans les qualifications délivrées suite à son audit en décembre 2022.





Section Bovine



Prophylaxie – Introduction

Les **missions confiées par l'Etat**, nécessitent des audits réguliers. En 2022 nos audits internes annuels ont eu lieu dans les départements de l'Ain, de la Haute Loire et du Puy de Dôme. Le dynamisme et la compétence des OPI dans les départements permettent d'assurer un travail efficace et de qualité en lien avec nos partenaires, malgré les difficultés rencontrées avec les outils informatiques, l'adaptation à la LSA et la problématique du maillage vétérinaire. Les départements de l'Isère et de la Loire ont été audités par l'AFSE en fin d'année. Les auditeurs ont renouvelé leur confiance pour les missions confiées.

Sur le plan technique, 24 440 interventions de **prophylaxie** ont été réalisées sur les 27 364 initialement prévues pour la campagne 2021 – 2022. Elle se décompose ainsi :

- Brucellose : 27 309 ;
- Leucose : 5 333 ;
- Tuberculose : 32 ;

Pour ce qui est de l'édition des **ASDA** : 1 226 760 éditions sur la campagne dont 1 009 117 de naissance et 217 643 pour introduction en élevage. 172 325 ASDA ont été éditées en parallèle pour des introductions en ateliers dérogatoires.





Section Caprine



Une section caprine investie

La priorité était donnée en 2022 à la **gestion raisonnée du parasitisme**. Une vidéo et un module de formation ont été créés avec la section ovine. La vidéo présente les enjeux de la lutte contre le parasitisme en petits ruminants et la formation vise à faire le point sur les parasites en présence et apporter les clés de la gestion raisonnée aux éleveurs. Des travaux ont également été conduits sur la coproscopie avec la vulgarisation de la démarche et la création d'un outil d'aide au commentaire des résultats d'analyses.

Les membres de la commission se sont également largement investis dans **divers projets de recherche régionaux** tels que Opti'Primi (cause de réussite et d'échec en élevage de primipares), Cmoubiene (Bien être caprin), ParCap AuRA (Strongles GastroIntestinaux). Une enquête sur les pratiques de lutte contre les mouches est également en cours dans le cadre des travaux du COFIL Caprin. La Section Caprine est par ailleurs membre du comité technique de Cap'Pradel.

Conjointement à la section Ovine un webinaire à destination des vétérinaires a été mis en place pour promouvoir l'utilisation des **statuts sanitaires** et revenir sur la mise en œuvre pratique des différentes analyses en élevage.





Section Ovine



Une section ovine **dynamique**

L'année 2022 est marquée par un épisode de **clavelée en Espagne** sur toute la fin de l'année, cette maladie contagieuse et persistante dans l'environnement, particulièrement grave chez le jeune, nécessite une grande vigilance. Les mesures de protections nécessaires ont été mises en place en Espagne et en France vis-à-vis des introductions.

Sur le plan régional, la **recrudescence des cas de gale** suscite toujours l'inquiétude, si les événements remontés sont variables entre les départements, les solutions de lutte efficaces sont peu nombreuses. Le département de l'Allier a investi dans une baignoire de traitement, en partie financée par le Conseil Départemental. Cet outil mutualisé pourra être loué aux éleveurs qui le nécessiteront. Le traitement par balnéation nécessite une réelle organisation mais se révèle efficace.

En ce qui concerne les **statuts sanitaires** plusieurs départements les proposent désormais en parallèle de la prophylaxie. Un webinaire a été organisé conjointement entre les sections Ovine et Caprine pour informer les vétérinaires de la région sur le protocole à mettre en œuvre.

La **gestion raisonnée du parasitisme** à également été une thématique importante de 2022 avec la finalisation d'une formation dédiée aux petits ruminants et l'aboutissement d'un film sur les bonnes pratiques de gestion destiné aux éleveurs.





Section Porcine



La PPA à nos frontières

Les nombreux cas de **Fièvre Porcine Africaine** dans plusieurs pays d'Europe et particulièrement en Italie depuis le début d'année 2022 ont mis la France en alerte. Une campagne de sensibilisation a été conduite pour alerter sur les risques de dissémination rapide de la maladie. La déclaration des lieux de détention comme préalable et la sensibilisation aux mesures de biosécurité constituent le discours de fond des GDS. L'objectif étant de prévenir l'introduction du virus sur le sol régional et à fortiori Français, qui aurait des conséquences économiques graves.

A l'image de la région PACA des réflexions ont été menées au sein des départements pour **réagir le plus efficacement possible en cas de crise**. Des formations à la Biosécurité porcine ont déjà eu lieu et se poursuivront tant que de besoin. Des échanges porteurs ont également été tenus avec la Fédération Régionale de Chasse pour échanger sur la gestion du risque de contamination par la faune sauvage.

Les réflexions engagées autour du **SDRP**, quelque peu freinées par la crise FPA ont repris dès la fin d'année et se poursuivront. Le déploiement de sa gestion, à l'image des départements Auvergnats pourrait être bénéfique. Cette année encore des cas de maladie d'**Aujeszky** ont été détectés en élevage de sangliers.





Section **Apicole**



Des projets **porteurs**

Comme chaque année, le grand rendez vous des **Rencontres Sanitaires Apicoles** a réuni plus de 400 participants sous un format novateur de plusieurs webinaires afin de faire concorder au mieux les divers thématiques traitées et la saison.

Les **formations des apiculteurs** en département ont encore été nombreuses cette année avec près d'une trentaine de dates en 2022 sur divers sujet autour de la gestion du varroa. Deux sessions de **formation de Techniciens Sanitaires Apicoles** venus de tous les départements de la région ont également été organisées dans l'Isère et la Haute Loire.

En ce qui concerne la gestion du **Frelon Asiatique**, cette année marque une **hausse record du nombre de nids** découverts. En 2022 3 833 nids ont été signalés, soit une augmentation de 93 % depuis 2021 (1 983 nids). Les départements de l'Isère, du Rhône, de l'Ain, de l'Ardèche et de la Drôme sont particulièrement impactés. Même si la plateforme est un outils efficace et indispensable pour gérer les signalements le temps passé à la tâche est un réel investissement pour chaque département. En parallèle, des expérimentations sur le piégeage de printemps ou la destruction des nids par vapeur d'eau ont été menées pour optimiser la lutte.





Section Aquacole



PNES – NHI SHV

Le **Programme National d'Éradication et de Surveillance** (PNES) est mis en œuvre en application de l'arrêté du 27 juin 2018 contre les deux principales maladies virales (non zoonotiques) qui peuvent impacter la pisciculture à savoir la Septicémie Hémorragique Virale (**SHV**) et de la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (**NHI**). Les élevages de salmonidés sont directement concernés mais la pisciculture d'étang l'est aussi, dans une moindre mesure, avec les brochets.

Le **Pacte d'engagement sanitaire des Opérateurs Commerciaux** fruit d'un travail conduit entre les principaux intervenants sur l'année 2022 a récemment été signé. Ce pacte vise à concilier l'approche du PNES avec le maintien de l'activité économique et les déversements de poissons d'étang issus d'importation sous statut « non qualifié ou indéterminé » dans le respect de la réglementation.

La région AuRA compte à elle seule un peu plus de 10 % des sites Français sous **Agrément ZooSanitaire (AZS)**. 20 sites sont déjà qualifiés **indemnes** en matière de NHI et de SHV et plusieurs sont désormais engagés dans un programme d'éradication reconnu indemne NHI et SHV.





Organisme de Formation



Former les éleveurs d'aujourd'hui et de demain

Reconnue Organisme de Formation en fin d'année 2021 la FRGDS AuRA a cette année mis en œuvre **60 formations pour près de 500 éleveurs**. Les thématiques de formation sont diverses et variées :

Bovin	Éleveur infirmier ; Piloter la santé du troupeau ; Engraissement et santé ; Reproduction et Fécondité ; Parasitisme interne ; Parage ; Diarrhées des veaux
Petits Ruminants	Pilotage du troupeaux ovin-caprin ; Éleveur infirmier ovin ou caprin
Équidés	Éleveur infirmier ; Santé digestive
Monogastriques	Biosécurité ; Bien être animal
Transversal	Machine à traire & Mammites ; Aromathérapie ; Homéopathie ; Phytothérapie ; Géobiologie ; Eau





Évènements



Vulgariser la Biosécurité

L'édition 2022 du Sommet de l'élevage à réunit 105 000 visiteurs et plus de 1 500 exposants. Les réseaux des GDS était bien sûr au rendez-vous avec un objectif : **démocratiser la Biosécurité**. Cette année une matinée de conférence dédiée à la thématique a permis de mettre en lumière les bonnes pratiques en élevage.

Des exemples pratiques d'actions applicables à bon nombre des élevages ont permis d'imager les bons réflexes et les grandes lignes théoriques de la Biosécurité parfois difficiles à appréhender pour nos éleveurs. Un éleveur de Haute Loire et son vétérinaire **ont témoigné de leur expérience** en matière de Biosécurité, après une contamination Besnoitiose par l'introduction de bovins positifs. Le témoignage passionné de cet éleveur a démontré qu'avec rigueur et respect des principes de base (en plus d'un plan d'assainissement efficace) il était possible de revenir à une situation sanitaire stable.

Le **GDS Info** a pour sa troisième édition en région AuRA été édité à plus de 35 000 exemplaires. Il se composait pour cette édition d'un dossier d'actualités départementales et d'un dossier technique et transversal sur le thème du **One Health**.





Contacts



GDS ALLIER
22 route de Souvigny, La
tuilerie - CS 30811
03008 MOULINS

GDS LOIRE
43 avenue Albert
Raimond, BP 20057,
42272 ST PRIEST EN JAREZ

GDS AIN
45 Route des
Soudanières
01250 CEYZERIAT

GDS PUY DE DOME
136 avenue de Cournon
BP 40031
63171 AUBIERE

GDS SAVOIE
52 Avenue
des Iles,
74994 ANNECY

GDS CANTAL
23 Boulevard de
Canteloube, BP 20629,
15006 AURILLAC Cedex

GDS ISERE
145 Espace Trois
Fontaines
38140 RIVES

GDS HAUTE LOIRE
80 bis Avenue de Vals
CS 20067
43009 LE PUY EN VELAY

GDS DROME
95 Avenue Georges
Brassens,
26500 BOURG LES VALENCE

GDS ARDECHE
4, Avenue de l'Europe
Unie, BP 132,
07001 PRIVAS

GDS RHONE
Maison des Agriculteurs, 18
av. des Monts d'Or, 69890
TOUR DE SALVAGNY



Le sanitaire est l'affaire de tous,
merci à nos adhérents, à nos
équipes et à tous nos partenaires.

